



## SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33 Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11  
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405 promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr) Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr) Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Madame le Directeur général  
du Centre Communal d'Action Sociale  
de la Ville de Nice

Nice, le 27.09.2018

Madame,

Dans le cadre d'une réunion organisée par la Vice présidente du CCAS, Adjointe au Maire Déléguée à la Solidarité, aux affaires sociales et aux Handicaps, sur le site du XVème corps, le 25 septembre 2018 avec des partenaires associatifs, la salle de pause et de réunion du personnel a été occupée durant une journée, rendant ainsi la salle et la terrasse inaccessibles, notamment durant le temps de pause-déjeuner.

Outre le fait que les agents ne pouvaient donc y prendre leur repas du midi, l'utilisation du réfrigérateur et du micro-ondes n'a pas été possible, et de ce fait, les agents n'ont pas pu conserver leur repas au froid, ni le réchauffer. Aucun autre lieu de pause méridienne ne leur a été proposé, les obligeant à prendre leur repas dans leur bureau, alors que cela est habituellement interdit.

Par ailleurs, un petit bureau d'appoint a été pris et affecté à la réception des partenaires, sans en informer préalablement les agents concernés.

De plus, des boissons réservées aux usagers de l'Accueil de jour, dans le cadre du Plan Canicule, ont été distribuées aux participants, alors qu'elles sont généralement données avec parcimonie à l'ensemble des personnes sans domicile stable.

Cette situation a été ressentie par les agents comme un manque de considération à leur égard, les contraignant à trouver des solutions pour accueillir au mieux les partenaires, bien qu'inadaptées dans leur ensemble.

Le syndicat CGT NMCA demande donc à l'administration de veiller, à l'avenir, à garantir l'accessibilité des espaces de pause aux agents.

Nous tenons à vous informer que si cette situation se renouvelait dans l'un des sites du CCAS, nous nous verrions contraints de saisir le CHSCT.

Veuillez agréer, Madame Le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Pour les Elu(e)s CGT au CHSCT**  
Section CCAS  
**Syndicat CGT N.M.C.A.**

Andrew RENAULT